

VIH (infection à VIH-HIV)

Mise à jour
08/07/2024

Informations relatives à
Cabinets et polycliniques / Dentaire

Epidémiologie

Agent infectieux

Virus de l'immunodéficience humaine (VIH 1 et VIH 2)

Réservoir

Homme

Mode de transmission

-  Lors de rapport sexuel non-protégé avec une personne infectée
-  Lors de blessures avec des instruments piquants/tranchants souillés par du sang d'une personne VIH-positive
-  Lors d'échanges de seringues entre toxicomanes
-  Les enfants de mère VIH-positive non-traitée peuvent s'infecter dans la période périnatale



Anciennement par administration parentérale de sang ou de produits sanguins contaminés

Période d'incubation

Virémie détectable 7 à 30 jours après l'exposition

Durée d'infectiosité

Une personne infectée reste potentiellement infectieuse à vie.

Le risque de transmission est très faible voire nul chez une personne sous trithérapie au long cours avec charge virale indétectable à plusieurs reprises

Prise en charge du cas positif/suspect

Précautions Standard + Mesures Additionnelles

L'application des Précautions Standard est suffisante

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Gants

Non, sauf si risque d'exposition à du sang ou des liquides biologiques

Blouse de protection

Non, sauf si projections prévisibles de sang ou de liquides biologiques

Masque de soins

Non, sauf si projections prévisibles de sang ou de liquides biologiques

Mesures complémentaires

Toute exposition accidentelle à du sang ou des liquides biologiques doit être déclarée à la médecine du personnel afin d'évaluer l'indication à une éventuelle prophylaxie post-expositionnelle

Déclaration du cas

Déclaration au médecin cantonal

Déclaration du médecin dans un délai de 1 semaine après confirmation du laboratoire
